

2021-6463  
2022-01-14

# CONTENANT DANTOBROM<sup>®</sup>RW

PASTILLE

AGENT MICROBICIDE POUR LE CÔNTROLE DES BACTÉRIES, DES  
CHAMPIGNONS ET DES ALGUES DANS LES SYSTÈMES DE  
REFROIDISSEMENT PAR RECIRCULATION ET LAVEURS D'AIR

COMMERCIAL

**PRINCIPES ACTIFS :**

Brome disponible présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5 diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées	39.2%
Chlore disponible présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5 diméthylhydantoïne, 1,3-dichloro-5,5 diméthylhydantoïne, 1,3-dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées	44.4%

NO. D'ENREGISTREMENT 23246 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT



POISON



CORROSIF

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: Kg

ARXADA, LLC  
412 Mount Kemble Avenue, Suite 200S  
Morristown NJ 07960

201-316-9200

### **MODE D'EMPLOI**

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination de déchets.

**NE PAS** rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

### **POUR UTILISATION AVEC CONTENANTS**

**INSTALLATION DU CONTENANT:** Enlever le couvercle du distributeur. Retirer les morceaux découpés. Tenir le contenant de façon à ce que l'ouverture soit tournée vers le bas. Insérer dans le distributeur. L'extrémité du contenant doit être alignée avec la clé en L située au fond à l'intérieur du distributeur. **NE PAS FORCER.** Replacer le couvercle du distributeur. Pour obtenir la quantité voulue de résidus halogénés, tourner la commande du cadran sur le réglage voulu et ajouter la quantité voulue de produit. Consulter les directives concernant les systèmes de recirculation des eaux de refroidissement et les laveurs d'air. Vérifier le contenant régulièrement et le remplacer lorsqu'il est vide. Ne pas tenter de remplir ce contenant. **NE PAS RÉUTILISER.** La garantie sera nulle si ce contenant n'est pas utilisé avec le distributeur approprié. L'utilisation de ce contenant avec un distributeur de produit chimique inadéquat peut entraîner une explosion ou un incendie. **REMARQUE:** Le produit peut se tasser pendant le transport.

### **SYSTÈMES DE RECIRCULATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT**

DANTOBROM<sup>MC</sup> RW été conçu pour contrôler la croissance des bactéries, des champignons et des algues dans les condenseurs à évaporation, colonnes d'eau d'échange de chaleur, systèmes d'entrée des eaux usées tels que dans les systèmes de filtration dans la masse, les lagunes, etc., les systèmes industriels d'épuration des eaux et les pasteurisateurs dans les brasseries. Ce produit peut être appliqué sous forme d'alimentation continue, d'alimentation périodique ou selon les besoins. La fréquence et la durée du traitement dépendront des besoins. **LES SYSTÈMES EXTRÊMEMENT SALES** devront être nettoyés avant de commencer le traitement.

### **POUR LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES ET DES CHAMPIGNONS**

#### **TRAITEMENT PÉRIODIQUE OU TRAITEMENT DE CHOC**

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 120 parties par million). Renouveler le traitement jusqu'à l'obtention des résultats voulus. **DOSE SUIVANTE:** Lorsque l'action microbicide est visible, verser 60 à 450 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 90 parties par million) tous les 3 jours ou selon les besoins.

#### **MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUÉ**

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau (12 à 120 parties par million). **DOSE SUIVANTE:** Alimenter continuellement pour maintenir une dose de 60 à 450g pour 5000 litres du d'eau dans le système (12 à 90 parties par million).

### **POUR LE CONTRÔLE DES ALGUES TRAITEMENT**

#### **TRAITEMENT PÉRIODIQUE OU TRAITEMENT DE CHOC**

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 120 parties par million). Renouveler le traitement jusqu'à l'obtention des résultats voulus. **DOSE SUIVANTE:** Lorsque le contrôle des algues est visible, verser 60 à 450 g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 90 parties par million) tous les 3 jours ou selon les besoins.

#### **MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUE**

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau (12 à 120 parties par million). **DOSE SUIVANTE:** Alimenter continuellement pour maintenir une dose de 60 à 450g pour 5000 litres du d'eau dans le système (12 à 90 parties par million).

### **LAVEURS D'AIR**

Pour utilisation seulement dans des laveurs d'air industriels dotés de composants efficaces d'élimination des brouillards. DANTOBROM RW contrôle la croissance des bactéries, des champignons et des algues dans les laveurs d'air industriels. Verser DANTOBROM RW à raison de 60 à 600g pour 5000 litres d'eau dans le système (12 à 120 ppm), dépendant du degré de contamination. Contrôler l'application en mesurant le chlore libre résiduel dans l'eau traitée. Il n'est pas nécessaire de dépasser 1,0 ppm de chlore libre. Les systèmes très sales doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

### **TRAITEMENT PÉRIODIQUE OU TRAITEMENT DE CHOC**

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est visiblement engorgé, verser dans le bassin du laveur d'air ou le bassin d'eau glacée pour assurer un mélange homogène. Verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau (12 à 120 parties par million). **DOSE SUIVANTE:** Lorsque l'action microbicide est visible, verser 60 à 360 g pour 5000 litres d'eau (12 à 72 parties par million).

### **MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUE**

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est visiblement engorgé, verser dans le bassin du laveur d'air ou le bassin d'eau glacée pour assurer un mélange homogène. Verser 60 à 600 g pour 5000 litres d'eau (12 à 120 parties par million). **DOSE SUIVANTE:** Lorsque l'action microbicide est visible, verser 60 à 360 g pour 5000 litres d'eau (12 à 72 parties par million).

### **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. TRÈS CORROSIF. NE PAS INGÉRER.** Cause des lésions des yeux et de la peau. Irrite le nez et la gorge. Éviter d'inhaler les poussières. Utiliser dans un lieu suffisamment aéré. Corrosif pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel. Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le nettoyage de l'équipement ou la manipulation du produit. Bien se laver après toute manutention. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

### **PREMIERS SOINS:**

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Administrer un traitement symptomatique.

2021-6463  
2022-01-14

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:**

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas déverser dans les lacs, ruisseaux, points d'eau ou eaux publiques.

**RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES:**

Agent comburant fort. Mélanger avec de l'eau seulement. Utiliser des ustensiles propres. Ne pas ajouter ce produit dans des dispositifs d'alimentation contenant des résidus d'autres produits, ce qui pourrait entraîner une réaction violente et un risque d'incendie ou d'explosion. La contamination de ce produit avec de l'eau, des matières organiques ou d'autres produits chimiques peut entraîner un incendie et une explosion. En cas de contamination ou de décomposition, ne pas refermer le récipient. Si possible, isoler le récipient en plein air ou dans un lieu bien aéré. Si nécessaire, noyer avec beaucoup d'eau.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.